

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Le Conseil d'État déboute Me Gisèle Eyue Bekale

ENA
Libreville/Gabon

L'ÉPILOGUE de la saisine du Conseil d'État par Me Gisèle Eyue Bekale au sujet de la mesure conservatoire dont l'incidence déplorable a été la suspension de la prestation de serment de 32 postulants à la profession d'avocat, tel qu'envisagé par le Barreau du Gabon, n'a pas vraiment souri à cette dernière. Au terme de l'audience relative à ce dossier, le 25 novembre 2020, la haute juridiction a débouté la plaignante sur toutes ses prétentions. On se rappelle que le Barreau avait prévu, à l'occasion d'une audience solennelle, la prestation de serment de 32 futurs avocats. Mais, il sera contrarié par la requête en référé introduite par Me Gisèle Eyue Bekale auprès du Conseil d'État, aux fins d'ordonner la communication des pièces relatives aux délibérations sur les dossiers des postulants, et de surseoir aux actes

subséquents. Une démarche qui n'avait pas manqué de susciter moult interrogations quant à son intérêt réel. Vu que, comme le feront remarquer plusieurs de ses confrères, "notre consœur n'est pas patronne de stage, donc n'a pas de postulant dans le lot, et encore moins n'est pas membre du bureau de l'Ordre des avocats, pour contester la qualité du travail réalisée pour retenir les 32 postulants". La démarche de Me Gisèle Eyue Bekale a fini en "eau de boudin" au Conseil d'État, qui ne lui a cédé aucune concession favorable. L'audience a donné lieu à des échanges de bonne facture sur le droit apprécié par le président de céans. Conseil du bâtonnier, Mes Tony Serge Minko Mi Ndong, Bongho Mavoungou, Kévin Nzigou et Irénée Mezui Mba ont plaidé contre la recevabilité même de cette requête. Ces derniers estimant que "le juge de référé qui est le juge unique n'avait pas à se saisir de cette affaire dès lors que la juridiction (le Conseil d'État)

n'avait pas été au fond par la requérante". D'où l'irrecevabilité sollicitée et obtenue. Dans le développement de leur argumentaire, ils ont fait la démonstration que Me Gisèle Eyue Bekale ne peut nullement apprécier la qualité des délibérations qui, par essence, sont tenues secrètes, "n'étant pas garde des Sceaux, encore moins patronne de stage, les seuls à pouvoir disposer des résultats des délibérations". Mais, il revenait toujours à l'esprit, comme un leitmotiv, la motivation réelle qui a guidé Me Eyue dans sa démarche pour compromettre une grande avancée de l'organe dont elle fait partie en saisissant le Conseil d'État. Celui-ci, dans sa délibération, a rejeté toutes les sollicitations de la requérante, en ordonnant la levée de la mesure conservatoire introduite par cette dernière. Ainsi, le Conseil d'État vient de donner raison au bâtonnier Me Lubin Ntoutoume. Désormais, les 32 postulants à la profession d'avocat pourront



Photo: DRI/L'Union

Le bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Lubin Ntoutoume : «C'est le droit qui a triomphé».

prêter serment. Surtout que depuis 2013, le Barreau gabonais n'a pas enregistré de nouveaux avocats. Il n'empêche : le bâtonnier n'avait pas manqué d'indiquer

à la juridiction l'incidence de cette démarche d'entrave au bon fonctionnement du Barreau, qui œuvre depuis deux ans dans une dynamique reconnue par les autorités.

Port-Gentil: accusé de coups mortels, il est acquitté par le tribunal

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

PLACE sous mandat de dépôt depuis octobre 2018 pour coups mortels, alors qu'il n'avait que 16 ans au moment des faits, M.A., âgé aujourd'hui de 18 ans, a été acquitté par le tribunal des mineurs de Port-Gentil siégeant en audience criminelle dans la capitale économique depuis le début de la semaine. Les faits remontent au mois d'octobre 2018 à Port-Gentil. Ce jour-là, W.C. porte plainte contre M.A. et B.K. pour vol de téléphone portable. Furieux d'avoir été accusés, selon eux, injustement, les deux suspects tendent un guet-apens au plaignant. La vive altercation qui s'ensuit est fatale à W.C., qui succombe à ses blessures causées par une arme blanche. L'auteur



Photo: Jean

du coup serait B.K., ami commun de M.A. et de la victime. Mais seul M.A. sera accusé d'avoir un lien avec ce meurtre et jeté en prison, pour un crime dont il clame son innocence. Le tribunal des mineurs, devant lequel il comparait pour coups mortels, n'étant pas parvenu à établir la culpabilité de l'accusé, l'a tout simplement blanchi au bénéfice du doute. L'inculpé, qui a déjà passé 25 mois en détention préventive, devrait donc logiquement recouvrer sa liberté, si la partie adverse ne fait pas appel de cette décision.

Litige foncier à Ntoun: les habitants de Mekonaname et Gim BTP à couteaux tirés

Abel EYEGHE EKORE
Ntoun/Gabon

UN litige foncier oppose depuis 2015 les habitants de Mekonaname, dans le 1er arrondissement de Ntoun, à la société civile immobilière (SCI) Gim BTP. Les premiers cités, réunis en collectif, accusent Gim BTP, pour des investissements personnels, de vouloir les exproprier de leurs terres où ils sont installés depuis plus de 20 ans. Ils précisent qu'un titre foncier qu'ils trouvent douteux leur est présenté par le gérant de la société civile immobilière: "Le titre foncier en possession de Gim BTP est celui de Konaki. Pourquoi le gérant de cette société se presse-t-il à dépasser largement les limites du domaine attribué à Konaki jusqu'à Mekonaname? Nous

n'attaquons pas le titre foncier de la SCI, qui se limite à Konaki. Nous voulons tout simplement qu'il arrête le prolongement jusqu'à Mekonaname, parce que nous savons exactement ce qui se passe et nous n'allons pas nous laisser faire." Pour Me Emmanuel Nze, huissier de justice de la SCI Gim BTP, "on ne peut pas parler d'expropriation. Mon client est bel et bien détenteur d'un titre foncier en bonne et due forme du site querellé. Je pense qu'il y a des incompréhensions du côté des personnes qui se plaignent. Nous avons eu des rencontres d'explication et de travail avec les autorités locales et administratives de Ntoun à ce sujet. Chaque partie a posé sur la table ses revendications. Nous avons des rencontres prévues, auxquelles des solutions définitives devraient être trouvées.



Photo: Abel Eyeghe

Le site querellé.

Nous y travaillons chaque jour. Gim BTP est une entreprise qui est là aussi pour faire du social". Les habitants de Mekonaname, au vu des travaux de terrassement qui s'effectuent sur le site querellé, et soucieux de la paix qui doit régner au Gabon, en appellent à l'intervention urgente des plus hautes autorités de notre pays.